

Réunion de la commission Emploi et Affaires sociales
Organisé par le Parlement européen
Le 29 août 2018 à Bruxelles
Suivi par Marion Chauveau

Examen du projet de rapport sur le FSE+

Verónica Lope Fontagné (PPE, Espagne), rapporteure

Elle espère adopter ce rapport avant la fin de la législature et propose 19 amendements au texte de la CE.

- Dans l'ensemble elle est d'accord avec la proposition CE, notamment sur l'idée de fusionner les fonds (FSE+, FEAD, programmes innovation sociale et santé), car cela permet des synergies, une plus grande flexibilité, des procédures plus simples et une approche plus intégrée.
- Elle est d'accord pour renforcer les liens avec les recommandations spécifiques par pays (CSR) adressées aux Etats membres dans le cadre du Semestre européen et avec le socle européen des droits sociaux. Pour elle, la philosophie de la proposition reste la même que celle du texte actuel.
- Chômage des jeunes : ils sont l'avenir de l'UE or leur taux de chômage est deux fois supérieur au taux global. Leur non-participation au marché du travail est un préjudice pour l'économie et la croissance de l'UE. Le chômage des jeunes menace la viabilité de l'Etat providence. Les pays avec les plus hauts taux de chômage des jeunes sont ceux les plus exposés aux problèmes socioéconomiques. Pour toutes ces raisons, la rapporteure propose d'augmenter de 10 à 15% la part du FSE+ à consacrer aux NEETs.
- Le FSE est le principal outil de l'UE pour promouvoir l'emploi, l'inclusion sociale. La nouvelle proposition renforce la dimension sociale et la poursuite des objectifs du socle européen des droits sociaux.
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : les 25% proposés par la CE sont insuffisants.
- Important d'encourager la participation des ONG spécialisées, notamment celles qui travaillent avec les Roms et les personnes les plus démunies, car elles connaissent les besoins.
- Le FSE doit promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination, notamment dans l'accès et le maintien sur le marché du travail.
- Si l'on veut réduire les écarts au sein et entre les régions, si l'on souhaite une croissance durable qui favorise l'intégration, il faut travailler sur les trois versants économique, social et territorial. Le milieu rural, les zones confrontées à des handicaps naturels et permanents ont moins d'infrastructures et d'emplois, et sont également confrontés à de graves problèmes de vieillissement. Si l'on oublie la composante territoriale et ses spécificités, il sera très difficile d'atteindre les objectifs.

V. Lope annonce qu'elle complètera son rapport par quelques autres amendements.

Brando Benifei (S&D, Italie)

- Le FSE doit atteindre ceux qui en ont le plus besoin.
- Il faut simplifier les programmes et les règles de gestion pour améliorer l'absorption.
- Répondre aux besoins locaux : l'instrument devra rester à la disposition des territoires et des personnes, pour répondre à leurs vrais besoins.
- Renforcer les synergies avec les autres fonds de cohésion.
- Le FSE ne doit pas devenir un instrument de suivi rigide et formel du Semestre, qui est trop peu transparent et trop peu social. Les partenaires sociaux devraient être

Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@laregion-alpc.fr
<http://europe-international.aquitaine.fr>

davantage impliqués dans la définition des CSR. Le scoreboard social devrait être intégré au Semestre et aux CSR.

- Garantie jeunes et IEJ ont permis de très bons résultats dans la lutte contre le chômage des jeunes mais sont une usine à gaz en terme de gestion. Il ne faut pas couvrir que l'emploi mais adopter une approche plus globale en proposant également aux jeunes des services sociaux, par exemple en lien avec le logement et la santé.

Ulrike Trebesius (ECR, Allemagne)

- Tire la sonnette d'alarme sur la baisse des fonds pour l'Allemagne et rappelle que même les pays riches ont des problèmes.
- IEJ : l'argent n'a pas été utilisé correctement partout, le dispositif a bien fonctionné en Autriche et en Allemagne. Il faut octroyer les moyens là où les fonds sont gérés efficacement.
- Il ne faut pas utiliser le FSE pour l'intégration des étrangers, mais plutôt augmenter les ressources du fonds dédié. Les moyens de l'UE sont limités, il ne faut pas utiliser les fonds pour d'autres domaines que ceux prévus initialement.

Jasenko Selimovic (ALDE, Suède)

- Lutter contre le chômage des jeunes ; aborder les changements démographiques.
- Intégration et inclusion des migrants : les pays les plus affectés doivent recevoir plus.
- RUP : il faut des infrastructures, pas que du FSE+.
- Consulter et impliquer davantage les ONG.
- NEETs : leur octroyer plus de ressources, aller au-delà des 15% proposés. L'IEJ reste une préoccupation, car elle n'a pas donné des résultats excellents partout. Il accepte la fusion avec le FSE mais exige d'abord une évaluation.

Gabriele Zimmer (GUE, Allemagne)

- Objectifs principaux : lutte contre la pauvreté, inclusion sociale (25% est positif), lutter contre les privations et intégrer le principe de partenariat.
- Inclusion : voudrait 30%. Plus démunis : elle propose 5%.
- Ne surtout pas diminuer le taux de cofinancement de 85% pour la lutte contre la pauvreté matérielle.
- L'aide alimentaire est surtout une aide d'urgence, il faut une stratégie à long terme pour l'insertion.
- Les partenaires sociaux et la société civile doivent participer aux comités FSE+.
- Simplifier les indicateurs de résultats. La collecte des données sur les personnes doit rester volontaire et ne doit pas conditionner l'octroi de l'aide.
- Problème dans le règlement CPR : article 10 et transferts possibles vers le programme InvestEU.
- Coupler le FSE et le Semestre européen débouche sur une centralisation. Comment prendre en considération les différences entre régions au sein d'un même pays ? Ce sont les administrations et les autorités locales et régionales qui répondent aux défis. Il ne faut pas tout réglementer au niveau national, sinon on passe à côté de l'objectif.

Terry Reintke (Verts, Allemagne) :

- Ses attentes sont très fortes car les inégalités sociales ont augmenté. Le FSE permet d'essayer d'y remédier.
- Les droits sociaux pour tous les citoyens de l'UE : en faire une réalité. Déception par rapport au socle européen des droits sociaux, qui n'est pas contraignant mais que le FSE peut traduire en pratique. Il faut renforcer le lien entre les deux.
- Principe de partenariat : les ONG et la société civile doivent avoir voix au chapitre dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation.

- Propose d'établir le minimum pour les personnes les plus démunies à 4%. Il ne faut pas se limiter aux denrées alimentaires mais également fournir des conseils, par exemple.
- Ecouter le retour d'expérience des personnes qui ont travaillé avec le FSE et des réalités de terrain dans les régions et les Etats membres.

Thomas Mann (PPE, Allemagne) : les administrations n'ont pas joué le jeu de la garantie jeunesse, il faut maintenir la pression ; les pays riches ont aussi des poches de pauvreté, il faut travailler sur les spécificités locales.

La **DG EMPL** souligne un rapport très constructif

- Amendement 15 : la proposition CE présente plus de souplesse pour les Etats membres.
- Amendement 17 : l'objectif spécifique 11 vise les actions contre la pauvreté et s'il est soumis au chapitre 3 du règlement, les règles seront plus souples que s'il est rattaché au chapitre 2, dont les règles sont plus lourdes (gestion partagée, actions, mesures...).
- Sur la simplification, de gros efforts ont été faits dans le règlement CPR.
- Partenariat : idem, se référer au CPR article 8, les partenaires sociaux sont identifiés.
- Semestre : il reflète les principes du socle des droits sociaux dans les domaines social et de l'emploi.